

Le FNRS accueille 424 nouveaux chercheurs et chercheuses

Le Conseil d'Administration du FNRS vient de procéder aujourd'hui à la nomination de 424 nouveaux chercheurs et chercheuses, qui entreront en fonction, dès la rentrée prochaine, dans les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au cours de ce premier semestre 2023, le FNRS a reçu et évalué, via ses commissions scientifiques, près de 1370 dossiers de candidatures de chercheuses et chercheurs. Ces dossiers concernent tous les domaines de la recherche fondamentale (sciences de la vie et de la santé, sciences exactes et naturelles, sciences humaines et sociales).

424 nouveaux postes de recherche ont donc été attribués selon la répartition suivante :

- **389 doctorant(e)s et post-doctorant(e)s**
- **35 chercheuses et chercheurs permanents (CDI)** : désignation de 15 Chercheuses et Chercheurs qualifié(e)s, promotion de 12 chercheuses et chercheurs vers le titre de Maîtres de recherches, promotion de 8 autres vers le titre de Directrices et Directeurs de recherches,

Dans ce contexte, il est important de souligner que le nombre de dossiers déposés au début de cette année auprès du FNRS est en augmentation de 8% (1366 dossiers en 2023 contre 1270 l'an passé). Ainsi par exemple, 510 demandes de mandats de chargé(e) de recherches, réservés aux post-doctorant(e)s, ont été déposées en 2023, contre 421 en 2022, ce qui représente 89 dossiers supplémentaires. Cela démontre le dynamisme et l'attractivité de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela montre aussi que les investissements publics dans la recherche fondamentale sont indispensables pour permettre aux chercheuses et chercheurs de développer leurs projets et à la recherche francophones de maintenir son niveau d'excellence scientifique.

Le FNRS finance chaque année, en tant qu'employeur, près de 2000 chercheuses et chercheurs à tous les stades de la carrière scientifique. Il finance aussi plus de 1.000 dossiers de recherche (projets de recherche, crédits de recherche, équipements, projets internationaux). Ces financements portent sur tous les domaines de la recherche scientifique et ces recherches sont menées dans les universités de la FWB et les institutions de la FWB et du fédéral. Cela représente un budget de +/- 200 millions par an, très majoritairement financé par des subventions publiques (FWB, RW, Fédéral).

Doctorant(e) FNRS, essentiellement Aspirant(e) : bénéficiaire d'un mandat de 4 années en vue de réaliser une thèse de doctorat.

Post-doctorant(e) FNRS, essentiellement Chargé(e) de recherches : titulaire d'un doctorat bénéficiant d'un mandat de 3 années pour poursuivre un travail de recherche.

Chercheuse/chercheur permanent(e) FNRS : Chercheuse ou chercheur bénéficiant d'un CDI du FNRS :

- Chercheuse/Chercheur qualifié(e), pour les nouvelles et nouveaux chercheurs permanents
- Maître de recherches, qui correspond à la première promotion (qui peut être obtenue à partir de la huitième année académique qui suit sa nomination précédente)
- Directrice/Directeur de recherches, qui correspond à la seconde promotion (qui peut être obtenue à partir de la huitième année académique qui suit sa nomination.)

Contact presse :

Stéphanie Tuetey, Responsable Communication – 0474/355.719 - stephanie.tuetey@frs-fnrs.be